

Entretien individuel

Des questions
sur ta santé ?

Tu souhaites
arrêter
de fumer ...

Ecoute ...

**N'hésitez pas à
venir nous voir...**

Accueil ...

DAI,
Traitements ...

Gestion
du stress ...

Des difficultés
pour
t'endormir ?

Accompagnement
des internes
Lundi, Mardi,
Mercredi

Contraception,
Sexualité ...

« GUÉRIR PARFOIS,
SOULAGER SOUVENT,
ÉCOUTER TOUJOURS »



BIENVENUE À L'INFIRMIERIE DU LYCÉE HENRI BRISSON

Infirmières diplômées d'état :

Mes BERTHOD Juliette et DOUARI-NUD Elodie

Horaires d'ouverture :

Lundi 8h-18h00

Mardi 8h-11h00

Mercredi 8h-16h30

Judi 8h-18h00

Vendredi 8h-17h40

Lycée Henri Brisson
25, avenue Henri Brisson
18100 VIERZON

LIGNE DIRECTE : 02.48.52.74.02
MAIL : INF.HBRISSON-VIERZON
@AC-ORLEANS-TOURS.FR

WordItOut

PROTOCOLE D'ACCUEIL À L'INFIRMIERIE

D'une manière générale, les élèves ne sortent pas de cours pour venir à l'infirmerie, sauf en cas d'urgence.

L'élève, **autorisé de façon exceptionnelle par son professeur** à sortir de cours, doit être accompagné d'un camarade de classe pour se rendre à l'infirmerie.

Lors du retour en classe, l'infirmière donne un bulletin à **faire valider en vie scolaire** avec l'heure d'arrivée et de départ ainsi que le nom de l'accompagnateur.

Tout élève devant quitter l'établissement pour raisons médicales ou ayant un RDV médical doit passer par l'infirmerie.

Tout mineur ne peut sortir que si un responsable légal vient le récupérer et signer une décharge.

Les infirmières vous accueillent inconditionnellement et en toute discrétion, elles sont tenues par le secret professionnel.



DISPENSES DE SPORT & D'ATELIER

Chaque dispense d'EPS et/ou d'Atelier doit être apportée à l'infirmerie. Seuls les documents signés par une infirmière seront pris en compte par la vie scolaire.

Attention, en cas de CCF, une dispense médicale est obligatoire !

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (PAP) & DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'EXAMEN (DAE)

Le PAP est élaboré par l'équipe pédagogique après validation par le médecin scolaire qui s'appuiera **sur un bilan orthophonique ou des examens médicaux récents et les derniers bulletins scolaires.**

La demande pour un PAP ou un DAE se fait au Secrétariat des élèves le plus rapidement possible.
tel : 02.48.52.72.20.

TRAVAUX RÉGLEMENTÉS

Tout élève mineur en section professionnelle sera convoqué à **une visite médicale obligatoire**, pour obtenir une **dérogation pour les travaux réglementés**. Elle est exigée par le code du travail (D 4153-21 à D 4153-47), et le **rappel du vaccin DTP doit être à jour**. **La dérogation délivrée par le Médecin scolaire est obligatoire pour travailler sur les machines en atelier et pour se rendre en stage.**

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Si votre enfant présente un problème de santé nécessitant des mesures particulières dans le cadre scolaire, un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** pourra être mis en place.

Il vous appartient d'en faire la demande **le plus rapidement possible** auprès du CMS de Vierzon;
tel : 02.48.71.00.74.

TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

Tous les élèves doivent **obligatoirement déposer tous leurs médicaments à l'infirmerie** ainsi qu'une **photocopie de l'ordonnance** pour tout traitement pris sur le temps scolaire. (Voir règlement intérieur du lycée).

Pour les élèves **asthmatiques**, merci de joindre une photocopie de l'ordonnance. L'élève garde son traitement sur lui.

NUMÉROS UTILES

Planning familial : 02.48.52.33.10

Consultation Jeune Consommateur : 02.48.70.60.33

Fil santé jeune : 01.44.93.30.74 (gratuit)

Non au harcèlement : 3020

Numéros anonymes et non surtaxés